

AVIS PUBLIC

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, comprenant les intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais aient été payés avant cette date.

L'enchère publique se tiendra, JEUDI le ONZIÈME jour de JUIN 2026 à DIX heures, en la salle « Les Ruisseaux » de la Municipalité régionale de comté de La Matanie au 158 rue Soucy, 2^e étage, à Matane.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus et sujets au droit de retrait d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*). Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication des immeubles sera payable immédiatement en monnaie légale.

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule, lot(s) et cadastre	*Taxes dues et frais encourus (au 9 juin 2026)
1. Antonio Arseneault (Succession) 0, 8 ^e rang St-Jean-de-Cherbourg (Qc) G0J 2R0	3313-03-6083 Lot 6 050 464, cadastre du Québec Circonscription foncière de Matane Sans bâtisse dessus construite	268,87 \$
* Certains frais s'ajouteront à ces montants et ils seront annoncés au moment de la vente.		

Fait à Matane, ce 9^e jour de juin 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.